



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

# Statistique des frontaliers

## Description

La statistique des frontaliers fournit trimestriellement des informations quant à l'effectif de travailleurs frontaliers étrangers en activité en Suisse et leurs principales caractéristiques. Cette statistique a été créée en 2004, des chiffres globaux ayant été calculés rétrospectivement jusqu'en 1996.

### Disponible depuis:

Depuis 1996

### Caractères relevés:

Tous les travailleurs frontaliers étrangers, c'est-à-dire les travailleurs de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique pour frontalier (permis G) et exerçant une activité lucrative en Suisse. L'effectif fourni par la statistique des frontaliers est inférieur à celui des permis de frontaliers en cours selon le SYMIC, les cessations d'activité n'étant pas systématiquement annoncées aux autorités.

### Frontaliers étrangers selon:

Sexe x commune de travail  
Sexe x canton de travail x pays de résidence  
Sexe x canton de travail x Landkreis de résidence (Allemagne)  
Sexe x canton de travail x Département de résidence (France)  
Sexe x canton de travail x divisions économiques selon la NOGA  
Statut d'activité x divisions économiques selon la NOGA  
Sexe x canton de travail x statut d'activité x durée du permis  
Sexe x canton de travail x groupes d'âges

(x = croisé avec)

## Méthodologie

Statistique de synthèse. Les sources de la statistique des frontaliers sont le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS, la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries avant le 4e trimestre 2010, la statistique de l'emploi (STATEM).

### Degré de régionalisation:

Suisse, grande régions, cantons, communes

### Périodicité:

Statistique trimestrielle

### Période de référence:

Dernier jour ouvrable de chaque trimestre

### Qualité des données statistiques:

Dès 2010, les sources principales de la statistique des frontaliers sont des registres exhaustifs. Des hypothèses sont faites pour les groupes de frontaliers non ou partiellement couverts dans les données AVS (ces groupes représentent seulement 2-3% de l'effectif total des frontaliers).

### Révision:

2007/2010/2015

## Bases légales

Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992, article 10

---

**Organisation**

Office fédéral de la statistique (OFS)

Jonas Deplazes  
+41 58 46 36402  
jonas.deplazes@bfs.admin.ch

---